



Service publicité foncière

Par Fredou

Bonjour,

Mon voisin a vendu son terrain en décembre dernier, à votre avis est ce que je peux avoir une copie de l'acte de vente aux services de la publicité foncière pour vérifier si le notaire a bien retranscrit ma servitude de passage?

Merci de vos réponses.

Par isernon

bonjour,

vous pouvez demander au SPF, la situation juridique du bien (et non l'acte de vente).

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759
[/url]

salutations

Par fabrice58

Bonjour

le SPF peut vous délivrer la copie de l'acte au tarif de 15 €, pour cela vous avez besoin des références de publication de l'acte que vous trouverez en demandant un état hypothécaire avec la demande 3233 disponible sur le site impots.gouv.fr

Cordialement